# Règlement de course - Trail L'Aube des Templiers 2025

## ART. 1 – L'ORGANISATION

L'épreuve est organisée par l'association CJA (Cours Jusqu'à l'Aube).
Coordonnées :

- Adresse mail : coursjusqualaube@gmail.com
- Adresse postale : 100 grande rue 10110 CELLES-SUR-OURCE
- Portable : 0630528137 (Clément) / 0667816102 (Juliette) / 0783501084 (Thomas) / 0663032537 (Mathieu)

## ART. 2 – LES ÉPREUVES & HORAIRES

Le Trail L'Aube des Templiers comprend 4 épreuves individuelles, organisées le samedi 12 juillet 2025 depuis la commanderie d'Avalleur, puis s'étendra sur les communes suivantes : Polisot, Polisy, Balnot-sur-Laignes, Neuville sur seine et Bar-sur-Seine.

- 1 épreuve de 33km, 800D+, en boucle depuis la commanderie : Trail L'Aube des Templiers ;
- 1 épreuve de 23km, 600D+, en boucle depuis la commanderie : Trail de la Poulaine ;
- 1 épreuve de 16km, 300D+, en boucle depuis la commanderie : Trail de la Tour de l'Horloge ;
- 1 épreuve de 8km, 200D+, en boucle depuis la commanderie : Trail de la Besace ;
- 2 randonnées :
    - 8km avec 200D+, en boucle depuis la commanderie : La Rando de la Besace ;
    - 16km avec 300D+, en boucle depuis la commanderie : La Rando de la Tour de l'Horloge.

L'ensemble des parcours sont tracés sur sentiers et chemins. Des passages délicats existent sur les parcours Trail L'Aube des Templiers et Trail de la Poulaine.

Ci-dessous, les horaires de la journée du 12 juillet 2025 :

| Epreuve | Accueil des participants | Heure de départ | Podium |
|---|---|---|---|
| **Trail L'Aube des Templiers – 33km** | A partir de 6H30 | 8H00 | En fonction des arrivées |
| **Trail de la Poulaine – 23km** | A partir de 7H00 | 8H30 | |
| **Trail de la Tour de l'Horloge - 16km** | A partir de 7H15 | 9h30 | |
| **Trail de la Besace - 8km** | A partir de 8H00 | 10H00 | |
| **La Rando de la Besace - 8km** | A partir de 7H00 | Entre 8H05 et 10H | / |
| **La Rando de la Tour de l'Horloge - 16km** | A partir de 7H00 | Entre 8H05 et 10H | / |

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier les parcours, les horaires et le nombre limité de participants selon les contraintes organisationnelles, sanitaires, environnementales, météorologiques et sécuritaires.

Le nombre de participants sur l'ensemble des épreuves est limité à 800 participants.

**ART. 3 – PARTICIPATION ET CATÉGORIES D'ÂGE**

Les épreuves sont ouvertes aux licenciés et non licenciés, hommes et femmes de toutes nationalités, selon les catégories d'âge. (Changement de la catégorie le 1er novembre 2024)

| | | |
|---|---|---|
| **Cadets** | Nés de 2008 à 2009 | Uniquement autorisés sur le Trail de la Besace – 8km |
| **Juniors** | 2006 à 2007 | Uniquement autorisés sur le Trail de la Besace – 8km ou le Trail de la Tour de l'Horloge - 16 km |
| **Espoirs** | 2003 à 2005 | |
| **Seniors** | 1991 à 2002 | |
| **Masters** | 1990 et avant | |

**ART. 4 – INSCRIPTION**

Les inscriptions se font uniquement par internet, sur la billetterie en ligne de la plateforme Adeorun : https://aube-des-templiers.adeorun.com

Les inscriptions débuteront fin mars 2025. La fin des inscriptions se tiendra le 08 juillet 2025 à minuit (avec certificat validé).

**Attention, aucune inscription ne sera possible sur place**, mis à part pour les inscriptions à La Rando de la Besace – 8km et à La Rando de la Tour de l'Horloge - 16km.

Toute inscription devra être obligatoirement accompagnée :

- Soit d'un certificat médical précisant de manière explicite la non-contre-indication de la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la course (voir modèle de certificat ici : https://coursjusqualaube.com/infos/) ;

- Soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou le « Pass' J'aime Courir » délivrés par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation ;

- Soit une licence sportive valide à la date de l'évènement, délivrée par une fédération agréée, précisant la non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ou du sport en compétition.

Liste des fédérations agréées : Fédération des Clubs de la Défense (FCD) ; Fédération Française du Sport Adapté (FFSA) ; Fédération Française Handisport (FFH) ; Fédération Sportive de la

Police Nationale (FSPN) ; Fédération Sportive des ASPTT ; Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF) ; Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT) ; Union Française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP).

Les certificats médicaux ne seront pas acceptés lors du retrait des dossards. Ils devront être joints au dossier d'inscription en ligne ou envoyés à coursjusqualaube@gmail.com avant le 10 juillet 2025 dernier délai. Passé ce délai, votre dossier sera alors annulé s'il n'est pas complet.

En l'absence d'un certificat médical ou d'une licence valide, vous ne pourrez pas participer à la manifestation. Votre inscription ne sera pas validée et aucun dossard ne sera attribué.

Tarifs des inscriptions jusqu'au 29 juin 2025 inclus :

| FORMATS | TARIFS jusqu'au 29 juin 2025 (inclus) |
|---|---|
| **Trail L'Aube des Templiers – 33km** | 35,00 € |
| **Trail de la Poulaine – 23km** | 25,00 € |
| **Trail de la Tour de l'Horloge - 16km** | 18,00 € |
| **Trail de la Besace - 8km** | 10,00 € |
| **La Rando - 8km et 16km** | 10,00 € |
| **ENFANT : La Rando - 8km et 16km** | 5,00 € |
| **Boucle "Kids" (environ 1km)** | Gratuit |

⚠️ Une **augmentation des tarifs sera appliquée à partir du 30 juin 2025** (à l'exception des randonnées) :

Tarifs des inscriptions à partir du 30 juin 2025 (+2€) :

| FORMATS | TARIFS à partir du 30 juin 2025 |
|---|---|
| **Trail L'Aube des Templiers – 33km** | 37,00 € |
| **Trail de la Poulaine – 23km** | 27,00 € |
| **Trail de la Tour de l'Horloge - 16km** | 20,00 € |
| **Trail de la Besace - 8km** | 12,00 € |
| **La Rando - 8km et 16km** | 10,00 € |
| **ENFANT : La Rando - 8km et 16km** | 5,00 € |

L'attribution des dossards se fera dans la limite des places disponibles (800 participants). Les frais d'inscription comprennent :

- Le dossard ;
- Le chronométrage ;
- L'assistance médicale ;
- Les ravitaillements dans le respect des préconisations de la FFA ;
- Une dotation de produits locaux pour tous les inscrits.

**ART. 5 – CONDITIONS D'ANNULATION**

Si un concurrent annule son inscription (quelle qu'en soit la raison), aucun remboursement ne sera effectué. Aucun échange de dossard n'est possible.

Seuls les coureurs fournissant un certificat médical 10 jours (le 02 juillet avant minuit) avant le départ de la course et prouvant une blessure pourront être remboursés de leurs inscriptions, à hauteur de 100% (hors frais de service ADEORUN).

**ART. 6 – RETRAIT DES DOSSARDS**

Les dossards seront à retirer le samedi 12 juillet 2025, à partir de 6h30 à la Commanderie d'Avalleur.

Attention : une pièce d'identité peut être demandée pour le retrait des dossards.

Attention : Le dossard tient lieu de « laissez-passer » et d'identification du coureur. Il permet d'accéder à la zone de départ et aux différentes prestations. Le dossard doit être fixé sur la poitrine et rester visible tout au long de la course.

**ART. 7 – ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE OU CONSEILLÉ**

**OBLIGATOIRE** :
Équipement obligatoire pour les quatre parcours de trail (8km, 16km, 23km, 33km) :

- **4 épingles à nourrice** ;
- 1 assiette et des couverts réutilisables pour la partie restauration (ne pas les prendre sur le parcours).

Équipements supplémentaires obligatoires pour :

⇒ Le Trail L'Aube des Templiers – 33km
⇒ Le Trail de la Poulaine - 23km
⇒ Le Trail de la Tour de l'Horloge - 16km

- 1 sifflet ;
- 1 couverture de survie ;
- 1 réserve d'eau contenant un demi-litre d'eau minimum ;
- 1 gobelet réutilisable ou 1 contenant pour les ravitaillements liquides (aucun gobelet ne sera fourni sur les ravitaillements) ;
- 1 téléphone portable chargé avec le numéro du PC Course enregistré ;

- 1 barre énergétique ou entre en-cas, au minimum.

La présence de ces équipements pourra être vérifiée, au départ, pendant toute la durée de l'épreuve puis dans la zone d'arrivée.

Nous rappelons que le Trail L'Aube des Templiers est un **événement en autosuffisance alimentaire**, seul un ravitaillement solide se trouvera à mi-parcours pour le Trail L'Aube des Templiers – 33km.

CONSEILLÉ :

Équipements conseillés :
- Vêtements adaptés aux conditions météorologiques ;
- 1 réserve d'eau adaptée à la distance ;
- 1 réserve alimentaire adaptée à la distance.

Les bâtons sont autorisés sur l'ensemble des distances.

**ART. 8 – SACS / VESTIAIRE**

L'organisation ne propose pas de vestiaire.

**ART. 9 – BALISAGE**

Le balisage se fera à l'aide de rubalise de couleur et de fanions plantés au sol. Des panneaux directionnels seront également disposés sur le parcours.

**ART. 10 – SÉCURITÉ ET SECOURS**

Compte tenu de la spécificité du parcours, les moyens de secours seront mobiles. Des signaleurs seront placés tout au long du parcours, en fonction de la dangerosité des lieux, de l'accessibilité des secours et de la couverture réseau. Les secours et signaleurs sont en liaison permanente avec le PC via radio ou téléphone. Les secours sont destinés à porter assistance à toute personne blessée avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés.

Le responsable sécurité, le directeur de course, les signaleurs, ainsi que toutes les personnes du dispositif santé-secours seront habilités à mettre hors course tout concurrent jugé inapte à continuer l'épreuve.

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, les participants devront se conformer au code de la route et seront seuls responsables d'un éventuel manquement à ces règles. Les participants devront obligatoirement utiliser les mains courantes mises en place sur les parcours.

**ART. 11 – RAVITAILLEMENTS et BARRIÈRES HORAIRES (BH)**

Le Trail L'Aube des Templiers est une épreuve en quasi-autosuffisance alimentaire.
**Aucun ravitaillement n'est prévu sur le Trail de la Besace - 8km** (mis à part à l'arrivée).
Aucune barrière horaire n'est prévue pour le Trail de la Besace – 8km et pour le Trail de la Tour de l'Horloge - 16km.

En ce qui concerne les trois autres formats, des contrôles seront effectués tout au long du parcours. Le dossard devra être entièrement visible tout au long de la course. Tout coureur ne repartant pas des postes de contrôles dans les temps fixés se verra stoppé par l'organisation et véhiculé jusqu'à l'arrivée.

| | **Trail de la Besace - 8km** | | **Trail de la Tour de l'Horloge - 16km** | | **Trail de la Poulaine - 23km** | | **Trail L'Aube des Templiers - 33km** | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Au km | Barrière Horaire | Au km | BH | Au km | BH | Au km | BH |
| **Ravito N°1 (Eau uniquement)** | / | / | **11** | / | **10** | / | **10** | / |
| **Ravito N°2 (Eau + solide)** | / | / | / | / | **16** | / | **20** | / |
| **Ravito N°3 (Eau uniquement** | / | / | / | / | / | / | **28** | / |
| **Ravito Arrivée (Eau + Solide)** | **8** | / | **16** | / | **23** | **13H00** | **33** | **14H00** |

L'organisation se réserve le droit de modifier ces barrières horaires le jour de la course. L'organisation sera tolérante quant aux barrières horaires d'arrivée. L'objectif est que tous les participants inscrits puissent terminer leur course dans de bonnes conditions.

**ART. 12 – ABANDON**

En cas d'abandon, le coureur doit obligatoirement prévenir le responsable du ravitaillement ou le signaleur le plus proche. Les rapatriements s'effectueront depuis les points de ravitaillement.

**ART.13 – RÉSULTATS ET RÉCLAMATIONS**

Conformément aux recommandations de la FFA, aucun résultat ne sera affiché sur le site de Départ-Arrivée. Ils seront consultables en ligne sur notre site internet. Les réclamations doivent être adressées à l'organisation dans un délai de 30 minutes après l'arrivée du dernier coureur de l'épreuve.

**ART. 14 - PRIX ET RÉCOMPENSES**

Sur les 4 épreuves courues en individuel seront récompensé(e)s :

- Les 3 premiers Hommes du classement scratch
- Les 3 premières Femmes du classement scratch

Aucune dotation en argent ne sera remise aux coureurs. La remise des prix aura lieu sur le site du village-course. La présence des participants récompensés à la remise des prix est obligatoire. En cas d'absence, les prix seront conservés par l'organisateur et ne feront pas l'objet d'envois ultérieurs.

**ART. 15 – ASSURANCE**

L'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile suffisamment élevée pour tous les membres du Comité d'Organisation (Jury inclus), pour la durée de l'évènement. Les compétiteurs licenciés doivent se conformer aux conditions de licence requises par leur fédération nationale. Ils bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants non licenciés de s'assurer personnellement contre les risques liés à la pratique du trail et des sports nature. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante ou en cas de vol.

**ART. 16 – CONTRÔLE ANTIDOPAGE**

Tout coureur peut être soumis à un contrôle antidopage pendant ou à l'arrivée de l'épreuve. Le refus de se soumettre au contrôle antidopage entraîne la disqualification immédiate. Tout contrôle positif est signalé à la fédération d'appartenance du coureur, à laquelle il appartient de prendre les sanctions qui s'imposent.

**ART. 17 – JURY D'ÉPREUVE**

Un jury officiel d'épreuve sera désigné. Le pouvoir de décision du jury d'épreuve est sans appel. Il pourra être amené à prendre des décisions concernant le report ou l'annulation de l'épreuve en fonction des contraintes météorologiques, sanitaires, sécuritaires.

**ART. 18 – OBLIGATIONS DES PARTICIPANTS**

Respect des consignes sanitaires :

Les participants devront respecter le protocole sanitaire Covid-19 qui leur sera transmis avant la tenue de l'événement. Le protocole sanitaire s'adaptera en fonction des normes en vigueur.

Respect de l'environnement :

Les épreuves sont organisées dans le respect des règles de protection de l'environnement. Toute attitude contraire à ce principe entraînera la disqualification du coureur : jet de déchets hors des zones dédiées, circulation en dehors du sentier balisé, dégradation volontaire de la faune/flore.

Respect des bénévoles :

Tout coureur se doit de respecter les bénévoles, membres de l'organisation, sous peine de sanctions ou disqualifications.

Assistance aux autres concurrents :

Tous les participants doivent porter assistance à toute personne en danger. Un calcul sera appliqué par l'organisation pour ne pas pénaliser le coureur portant assistance. En cas de détresse, alerter ou faire alerter l'organisation située sur le parcours qui dispose de moyens de communication pour joindre le PC course.

Les bicyclettes ou engins motorisés sont formellement interdits sur le parcours. Toute assistance individuelle en dehors des points homologués est interdite, de même que l'accompagnement en course. Il est interdit de courir avec un chien.

**ART. 19 – DROITS D'IMAGE**

Par son engagement, tout coureur autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droits, tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître. Pour les coureurs qui ne le voudraient pas, il suffit de nous écrire en indiquant nom, prénom, adresse et numéro de dossard.

**ART. 20– DROITS INFORMATIQUES ET LIBERTÉS**

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, chaque coureur dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

**ART. 21 - ACCEPTATION DU RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE**

En s'inscrivant, chaque concurrent confirme avoir une parfaite connaissance du règlement de la course et l'accepte sans réserve.

*Règlement rédigé le 05/03/2025, par les adhérents de l'association Cours Jusqu'à l'Aube.*
*Dernière mise à jour le 18/06/2025.*